

OCTOBRE 2022
DEUXIEME EDITION

QUELLE PLACE POUR L'HOMÉOPATHIE DANS L'OFFRE DE SOINS ?

LIVRE BLANC



Propositions pour pérenniser
l'accès de tous les patients
à la thérapeutique homéopathique
en France



Edito

- Association Homéo-Patients France - AHP France
- Centre Homéopathique de France - CHF - Association Hôpital Saint-Jacques
- Centre d'Enseignement de Développement de l'Homéopathie - CEDH
- Association pour la Recherche et l'Enseignement en Médecine Anthroposophique - AREMA
- Collectif Safemed
- Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie - FFSH
- Fédération Nationale des Sociétés Médicales Homéopathiques de France - FNSMHF
- Institut National Homéopathique Français - INHF - Paris
- Société Française d'Homéopathie - SFH
- Société Homéopathique Internationale de Soins de Support en Oncologie - SHISSO
- Société Savante d'Homéopathie - SSH
- Société Savante de Médecine Anthroposophique - SSMA
- Syndicat National des Médecins Homéopathes Français – SNMHF
- Syndicat National de la Préparation Pharmaceutique - SN2P
- Union de la Pharmacie pour l'Homéopathie - UPH
- Association des Entreprises du Médicament Homéopathique -AEMH
- HoméoFrance - Union des acteurs de l'homeopathie Française

Parce que l'homéopathie, alors qu'elle répond à des enjeux majeurs de santé publique, est sévèrement attaquée en France, ses acteurs se mobilisent pour pérenniser son accès au plus grand nombre, en formulant des propositions concrètes dans ce livre blanc sur sa place dans l'offre de soins.

Exercée depuis plus de 200 ans par des médecins formés, l'homéopathie est tout sauf la « Fake Medicine » que certains se plaisent à dépeindre avec force de contrevérités et analogies trompeuses.

Bien au contraire, à l'heure de la médecine personnalisée, l'homéopathie est un atout pour notre système de santé.

La pratique homéopathique répond tout d'abord à un réel besoin médical. Utilisée en premier recours, en complément ou en substitution de traitements allopathiques pour des patients en impasse thérapeutique, l'homéopathie est aujourd'hui plébiscitée par les patients et les professionnels de santé.

Du fait de sa bonne tolérance, l'homéopathie permet également de répondre à des besoins de santé non couverts, en particulier pour les populations les plus fragiles, comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes polymédicamentées ou les personnes âgées. L'homéopathie, de plus en plus utilisée en soins oncologiques de support, notamment en complément des chimiothérapies et radiothérapies, trouve également sa place à l'hôpital.

L'homéopathie, en contribuant à diminuer la consommation de médicaments à effets secondaires connus, répond également à deux défis majeurs de notre système de santé : l'antibiorésistance et la iatrogénie médicamenteuse.

C'est pourquoi l'accès de tous les patients à l'homéopathie doit être maintenu et pérennisé. Le libre choix thérapeutique doit être assuré. Le renoncement aux soins homéopathiques pour des raisons de précarité financière est inacceptable.

Face aux prises de position virulentes et à la décision abrupte de dérembourser le médicament homéopathique nous souhaitons proposer des réponses aux questions légitimes qui se posent. Comment former les professionnels de santé à la pratique homéopathique ? Quelle place pour le médecin homéopathe dans l'offre de soins ? Quelles modalités d'évaluation de la pratique homéopathique et de ses médicaments ?

C'est pour cela que nos organisations ont décidé de réaliser ce livre blanc. Fruit d'un intense travail, soutenu par des élus issus de divers horizons politiques, cette initiative inédite vise à formuler des propositions permettant de garantir, sur le long terme, l'accès de tous les patients à l'homéopathie dans le cadre d'une prise en charge de qualité et adaptée.

L'ensemble des acteurs membres d'HoméoFrance restent mobilisés pour porter ces propositions. Il en va de l'intérêt de millions de Français attachés à leur liberté de choix, à leur sécurité et à leur accès au plus large éventail de solutions thérapeutiques.

Synthèse

L'homéopathie est une méthode thérapeutique spécifique exercée par des professionnels de santé formés et responsables, s'appuyant sur une démarche individualisée, c'est-à-dire adaptée à chaque patient, et des médicaments inscrits à la pharmacopée française et européenne. Plébiscitée par des millions de Français, quel que soit le niveau de revenus, et pleinement intégrée au système de soins, l'homéopathie représente un véritable atout pour notre système de santé.

L'homéopathie répond à des besoins médicaux parfois non couverts, en particulier chez les populations les plus fragiles, comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes polymédicamentées et les personnes âgées. Plusieurs études solides montrent ses effets positifs sur la santé des patients. L'homéopathie participe également à la lutte contre l'antibiorésistance et la iatrogénie médicamenteuse, véritables fléaux de santé publique, par exemple en réduisant par deux la consommation d'antibiotiques dans les affections ORL, et par trois celle des psychotropes. La thérapeutique homéopathique contribue enfin à la maîtrise des dépenses publiques de santé en évitant notamment un potentiel report de prescription vers des médicaments en moyenne plus chers et avec davantage d'effets indésirables.

Il est donc fondamental de pérenniser l'accès de tous les patients à l'homéopathie. Il est tout aussi impératif de leur garantir, dans ce cadre, une prise en charge de qualité et adaptée, à travers la mise en œuvre des propositions suivantes :

 PROPOSITION N°1 : Maintenir l'homéopathie comme discipline médicale intégrée dans le parcours de soins.

 PROPOSITION N°2 : Renforcer la formation des professionnels de santé à l'homéopathie en l'inscrivant dans un cadre exigeant, sûr et harmonisé :

- Au sein des structures de formation à l'homéopathie (DU et écoles privées) en encourageant notamment la diffusion par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de la norme européenne EN 16872 sur les compétences et les responsabilités du médecin homéopathe.
- Dans le cursus médical et des professionnels de santé, en intégrant un module d'enseignement sur les médecines complémentaires dont l'homéopathie, notamment dans le programme de médecine générale, afin de les sensibiliser aux apports et aux limites de l'homéopathie.

 PROPOSITION N°3 : Consolider la recherche en homéopathie en levant les freins existants, et notamment :

- En facilitant l'accès des médecins homéopathes à la recherche en structure hospitalière.
- En soutenant le développement de travaux et de projets de recherche s'appuyant sur des partenariats public/ privé.

 PROPOSITION N°4 : Prévenir et encadrer les risques de dérives et de mésusage des traitements en institutionnalisant une commission éthique de l'homéopathie pour développer des échanges réguliers autour de l'usage de l'homéopathie en cabinet médical et à l'hôpital et de ses bonnes pratiques.

 PROPOSITION N°5 : Revenir à une prise en charge des médicaments homéopathiques dans le panier de soins par l'assurance maladie, sans coût supplémentaire pour les finances publiques, en tenant compte :

- Des spécificités de la thérapeutique qui s'appuie sur une approche individualisée.
- Des bénéfices globaux que les médicaments homéopathiques apportent au système de soins, en contribuant à la lutte contre de réels défis de santé publique (iatrogénie, antibiorésistance) et à la maîtrise des dépenses de santé. D'ailleurs, les médicaments homéopathiques représentent seulement 0,29% des remboursements de médicament alors qu'un tiers des médecins généralistes déclarent en prescrire quotidiennement.

Préface de six élus engagés pour une meilleure reconnaissance de l'homéopathie en France



Martine BERTHET,
Sénatrice de la
Savoie

Depuis Hahnemann, de nombreuses générations ont guéri ou soulagé leurs maux grâce à l'homéopathie. L'inscription de cette dernière à la pharmacopée française laisse à penser que son efficacité a été reconnue. Ses doses infinitésimales de principe actif limitent les risques d'effets secondaires. Aussi, il faut à présent se mobiliser pour le remboursement de l'homéopathie en réintégrant les codes prestations MHU et PMH dans les tables de la nomenclature. Les mutuelles et organismes complémentaires y sont favorables. Cela éviterait aux patients de se tourner vers d'autres solutions de prise en charge allant de l'allopathie, plus onéreuse pour la sécurité sociale, à des médecines douces parfois très contestables, voire même de les faire renoncer au soin. Ne nous privons pas de cette alternative ou de ce complément à l'allopathie, dont la prescription est, elle aussi, encadrée par des professionnels de santé, tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, comme soin de support à des pathologies graves, en oncologie par exemple.



Jacqueline DUBOIS,
Députée de Dordogne

Il me semble nécessaire de défendre la place de l'homéopathie dans l'offre de soins. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence une médecine relativement à une autre mais de considérer leurs complémentarités. Il serait injuste de dérembourser totalement un traitement sans effet secondaire, peu onéreux, dont l'efficacité est éprouvée et appréciée par les patients. Ceux-ci ne le comprendraient pas. En tant que parlementaire je suis régulièrement sollicitée par des personnes inquiètes de voir l'homéopathie disparaître. Je les comprends d'autant mieux que j'y ai recours moi-même.



Lise MAGNIER,
Députée de la
Marne

L'homéopathie est l'objet de scepticisme quant à son efficacité depuis qu'elle existe, à l'instar d'autres pratiques médicales non conventionnelles. Je regrette le choix de l'Etat d'arrêter le remboursement de l'homéopathie alors que les premiers concernés, les patients, la jugent efficace. Nous devons cesser d'opposer médecine conventionnelle et médecine non conventionnelle. Ces deux aspects de la médecine peuvent avoir, respectivement, toute leur place du parcours de soins à des fonctions et des degrés différents.



Jean-Claude TISSOT,
Sénateur de la Loire

Alors qu'elle n'est plus remboursée en France, depuis le 1er janvier 2021, il y a aujourd'hui, plus que jamais, besoin de mieux faire connaître ce que l'homéopathie représente pour les patients, ses bienfaits et ses limites. Elle répond en effet à des enjeux forts de santé publique, de par son apport incontournable dans le champ de la prévention, mais aussi en termes d'économie de la santé, de par son moindre coût. Dès lors, il est indispensable de ne pas aller plus loin dans la perte de reconnaissance de cette médecine douce dans notre pays. Il faut ainsi garantir le maintien du diplôme de médecin homéopathe et soutenir la recherche. Nous aurions tout à gagner à ouvrir les portes de la médecine aux médecines complémentaires, celles-ci ayant vocation à épauler celle-là, non à la supplanter. La science et le progrès avancent en s'ouvrant, pas en se fermant !



Annie VIDAL,
Députée de la
Seine-Maritime

Le secteur de l'homéopathie représente 2 500 emplois en France. Pour de nombreux français, c'est aussi une solution alternative et/ou complémentaire à la médecine traditionnelle. D'ailleurs, selon un sondage Odoxa, 72% des Français croient en ses bienfaits. L'homéopathie ne doit pas se substituer à un traitement ou retarder la prise en charge de maladies sévères. Cependant, dans certains cas, elle peut atténuer des effets secondaires, et ainsi éviter la prise de nouveaux traitements. Il existe en France un rôle symbolique de la prescription médicamenteuse dans la relation entre le médecin et son patient. Il est alors essentiel de composer avec l'adhésion du patient pour que le traitement produise tous ses effets. L'homéopathie peut jouer ce rôle d'accompagnement.



Josiane CORNELOUP,
Députée de la
Saône-et-Loire

En France, comme dans de nombreux pays, l'homéopathie est depuis longtemps plébiscitée par les patients, prescrite par une large majorité de médecins généralistes et spécialistes, et a trouvé toute sa place à l'hôpital, notamment en appui des protocoles oncologiques. Au faux prétexte que l'efficacité de l'homéopathie qui repose sur le principe de la singularité du patient, ne peut être démontrée par les méthodes traditionnelles d'évaluation, cliniques et randomisées, le Gouvernement a décidé qu'elle ne serait plus remboursée. Je me suis opposée à cette décision infondée, dictée essentiellement par des raisons idéologiques. C'est une atteinte portée à la liberté de se soigner de millions de Français et Françaises, qui aura en outre un impact négatif sur les comptes de l'assurance maladie. En effet, les patients ayant des revenus modestes seront contraints de se tourner vers des médicaments allopathiques remboursés, beaucoup plus onéreux pour la sécurité sociale, alors que l'homéopathie ne représentait en 2019 que 0.06% des dépenses de santé. Parce qu'elle répond aux attentes d'une large majorité de patients qui y ont régulièrement recours, parce que ses effets secondaires et contre-indications sont très limités, parce que chacun a le droit de choisir comment il veut être soigné, l'homéopathie doit être considérée comme une médecine à part entière.

Table des matières

Edito	3
Synthèse	4
Préfaces de six élus engagés pour une meilleure reconnaissance de l'homéopathie en France	5
Lexique.....	8
Qu'est-ce que l'homéopathie ?	9
1. L'homéopathie : une thérapeutique individualisée	
2. Les traitements homéopathiques : des médicaments à part entière soumis à une réglementation stricte	
Quelle place pour l'homéopathie dans l'offre de soins d'aujourd'hui ?	11
1. Une pratique médicale qui offre une réponse thérapeutique à de nombreux besoins parfois non couverts	
2.... exercée par des professionnels de santé formés et pleinement intégrés dans les parcours de soins	
3.... très répandue et plébiscitée par les Français	
4.... et qui contribue à répondre aux priorités de la politique de santé	
Homéopathie : entre mythes et réalités	14
Le rôle de l'homéopathie dans l'offre de soins : regards croisés	16
La parole aux patients	
La parole à ceux qui soignent	
La parole aux experts	
Nos propositions pour pérenniser l'accès de l'homéopathie pour tous les patients dans le cadre d'une prise en charge de qualité	21

Lexique

- **Médecin homéopathe** : médecin à orientation homéopathie, c'est-à-dire ayant suivi une formation diplômante en homéopathie en parallèle ou à l'issue de son cursus en médecine.
- **Allopathie** : mode de traitement médical qui combat la maladie en utilisant des médicaments qui ont un effet opposé aux phénomènes pathologiques.
- **Médecine conventionnelle** : méthode de traitement « de référence » dans les sociétés occidentales, enseignée dans les facultés de médecine pour obtenir le diplôme et le titre de médecin¹.
- **Dynamisation** : étape du processus de fabrication des médicaments homéopathiques, consistant à agiter fortement la solution à chaque étape de dilutions.
- **Iatrogénie** : ensemble des conséquences néfastes pour la santé, potentielles ou avérées, résultant de l'intervention médicale (erreurs de diagnostic, préventions ou prescriptions inadaptées, complications d'un acte thérapeutique) ou de recours aux soins ou de l'utilisation d'un produit de santé.
- **Médicament OTC (Over The Counter)** : médicaments en vente libre à prescription médicale facultative et délivrés par un professionnel de santé.

¹ *Quelles différences entre la médecine conventionnelle et les pratiques de soins non conventionnelles ? Publié le 20 mars 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)*

Qu'est ce que l'homéopathie ?

L'homéopathie est une méthode thérapeutique spécifique s'appuyant sur une démarche adaptée à chaque patient. En tant que pratique médicale, elle est exclusivement exercée par des médecins, des sages-femmes et des chirurgiens-dentistes. Les traitements homéopathiques ont obtenu le statut de médicament en France et en Europe². Ils sont inscrits dans les pharmacopées française et européenne respectivement depuis 1965 et 1995.

1. L'homéopathie : une thérapeutique individualisée

L'homéopathie a été élaborée par le Docteur Samuel Hahnemann (1755 - 1843) au terme d'un travail d'observation empirique et d'expérimentations menées sur le long-terme, dans le cadre d'une méthodologie rigoureuse. Ce travail a été éprouvé et complété par la pratique médicale depuis plus de 200 ans.

L'homéopathie se fonde sur le principe de similitude énoncé pour la première fois par Hippocrate - « père » de la médecine - et dont le Dr Hahnemann a établi l'universalité. Selon ce principe, une substance qui provoque un groupe de symptômes caractéristiques chez un sujet en bonne santé (à savoir l'ensemble des signes d'ordre fonctionnels, lésionnels, psychiques et physiologiques du sujet, ainsi que la manière dont ceux-ci s'expriment) peut guérir une personne malade chez qui le même groupe de symptômes se manifeste, si elle est administrée à dose infinitésimale et sous forme dynamisée³. Le médicament homéopathique qui permettra de traiter le patient sera celui dont la substance présente la plus grande similitude, en termes de symptômes provoqués, avec ceux exprimés par le patient.

L'homéopathie est à ce titre une thérapeutique dite « individualisée » puisqu'elle ne cible pas uniquement les symptômes associés à la maladie, mais un groupe de symptômes propre à chaque patient.

Comme tout médecin, le médecin à orientation « homéopathie » (ci-après médecin homéopathe) effectue une démarche de diagnostic. Afin de déterminer les symptômes caractéristiques du patient et la stratégie thérapeutique adaptée, il s'appuie sur une méthode d'analyse spécifique visant à appréhender le patient dans sa globalité. Ce travail repose sur un examen clinique complet permettant d'identifier le groupe de symptômes spécifique à chaque patient. Cet examen, conduit tout au long de la prise en charge, est complété par un échange approfondi, s'appuyant sur un questionnaire détaillé.

De ce fait, la pratique médicale de l'homéopathie conduit à une prescription individualisée, tenant compte de la forme clinique de la maladie et des caractéristiques propres au malade.

2. Les traitements homéopathiques : des médicaments à part entière soumis à une réglementation stricte

Le statut des médicaments homéopathiques est reconnu par les autorités juridiques et sanitaires françaises. Le médicament homéopathique est ainsi défini au 11° de l'article L 5121-1 du Code

L'homéopathie :
plus de **200 ANS**
d'expérience médicale

² Statut défini dans l'article L. 5121-1 11° du Code de la Santé Publique et au niveau européen par la Directive 92/73/CEE qui fixe les conditions de mise sur le marché en Europe

³ Sarembaud A. Comprendre l'homéopathie en France, chapitre 3 : la similitude homéopathique. Philippe Champion. Edition Anfortas 2014

de la Santé Publique comme « tout médicament obtenu à partir de substances appelées souches homéopathiques, selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la pharmacopée européenne, la pharmacopée française ou, à défaut, par les pharmacopées utilisées de façon officielle dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Un médicament homéopathique peut aussi contenir plusieurs principes actifs homéopathiques. ».

Le médicament homéopathique est également reconnu au niveau européen, dans le cadre de la directive européenne 2001/83/CE relative aux procédures d'autorisation de mise sur le marché des médicaments homéopathiques dans les Etats de l'Union européenne. Cette directive vise à tenir compte des spécificités de ces traitements tout en en garantissant la qualité et la sécurité.

En France, les médicaments homéopathiques font l'objet d'un enregistrement homéopathique (EH) qui est une autorisation adaptée à leurs spécificités. Ces enregistrements homéopathiques doivent respecter les exigences d'évaluation définies par l'ANSM.

Par ailleurs, l'EH ne peut explorer une indication thérapeutique spécifique puisque les indications peuvent être multiples : c'est au professionnel de santé de choisir le médicament approprié en fonction des symptômes et de la réaction individuelle du patient.

Une fois commercialisés, et comme tout médicament, les médicaments homéopathiques sont soumis aux réglementations de pharmacovigi-

lance en vigueur permettant de surveiller le risque d'effets indésirables éventuels résultant de leur utilisation. Les médicaments homéopathiques sont ainsi produits par des laboratoires pharmaceutiques dans le respect des bonnes pratiques de fabrication (BPF).

Les sites de production sont régulièrement inspectés et approuvés par l'ANSM.

Cet encadrement permet de garantir la qualité, l'innocuité et la traçabilité des médicaments homéopathiques, conditions indispensables pour garantir la sécurité de la prise en charge.



Quelle place pour l'homéopathie dans l'offre de soins d'aujourd'hui ?

Sans se substituer aux autres pratiques médicales, l'homéopathie permet d'apporter des solutions individualisées aux patients et constitue un véritable atout pour le système de santé.

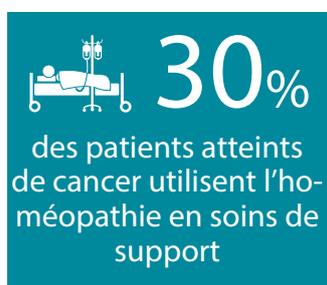
1. Une pratique médicale qui offre une réponse thérapeutique à de nombreux besoins parfois non couverts

L'homéopathie apporte aux professionnels de santé une solution thérapeutique adaptée à chaque patient pour un grand nombre de pathologies. L'homéopathie est notamment utilisée dans les cas suivants :

- En premier recours, pour prévenir ou traiter des pathologies aiguës, chroniques et récidivantes, notamment dans les aires thérapeutiques suivantes : ORL (infections), rhumatologie (lombalgies), psychiatrie/ neurologie (troubles anxio-dépressifs), etc.
- En complément des traitements conventionnels, afin d'améliorer la qualité de vie des patients en atténuant certains effets secondaires provoqués par les maladies ou les traitements principaux. Ainsi, en oncologie, le recours à l'homéopathie en soins de support est en augmentation constante. Selon une étude réalisée en 2007, 20% des patients atteints de cancer utilisaient des médicaments homéopathiques en complément de leur chimiothérapie⁴. Une étude réalisée dans les mêmes conditions en 2018 a montré que cette part s'élevait à présent à 30%⁵.
- En substitution aux traitements conventionnels, en particulier lorsque le patient est en difficulté ou en

impasse thérapeutique, ou souffre d'une intolérance à un médicament allopathique, dans des pathologies chroniques comme la migraine, la lombalgie, l'eczéma, la rhinite allergique, etc.

Du fait de sa très bonne tolérance, l'homéopathie est particulièrement indiquée pour des populations fragiles, soumises à de nombreuses contre-indications, telles que les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées, etc.



En revanche, comme toute thérapeutique médicale, l'homéopathie a ses limites et n'est pas adaptée à toutes les situations. Ainsi elle n'est pas utilisée seule pour le traitement des lésions irréversibles de l'organisme, certaines pathologies graves comme les cancers, les maladies dégénératives et certaines infections, qui nécessitent un recours à la médecine conventionnelle.

Par ailleurs, l'homéopathie ne remplace pas la vaccination, comme l'a rappelé le Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF) dans un communiqué du 13 mai 2019 : « La pratique homéopathique ne doit jamais être présentée comme une alternative à la vaccination. Les obligations légales vaccinales doivent être respectées par les médecins homéopathes. Ces derniers doivent expliquer à leurs patients que le traitement homéopathique ne peut pas être considéré comme une vaccination »⁶.

⁴ Simon et al. 2007. « Médecines complémentaires et alternatives suivies par les patients cancéreux en France ». Bull Cancer

⁵ Legrand. 2018. Thèse « Etude de la prévalence de l'utilisation des médecines complémentaires par les patients atteints de cancer : A partir de 535 questionnaires recueillis d'avril à juin 2017

⁶ Source : <http://www.snmhf.net/presse>

2. ... exercée par des professionnels de santé formés et pleinement intégrés dans les parcours de soins

L'homéopathie est une discipline médicale reconnue par l'Ordre des médecins⁷. Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes « homéopathes » sont des professionnels de santé diplômés dans leurs domaines médicaux respectifs. Ils ont suivi une formation complémentaire diplômante, à l'université dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU) ou au sein d'écoles reconnues, qui leur a permis d'obtenir les compétences indispensables à l'exercice de l'homéopathie dans le cadre de leur pratique médicale.

Aujourd'hui en France, 1 médecin généraliste libéral sur 3 déclare prescrire quotidiennement des médicaments homéopathiques⁸, soit près de 20 000 médecins généralistes. Par ailleurs, 78% des sages-femmes libérales prescrivent régulièrement des médicaments homéopathiques à leurs patientes⁹.

Tous les professionnels de santé diplômés en homéopathie sont pleinement intégrés dans le parcours de soins des patients, en ville et à l'hôpital. 50% des patients suivis par un médecin homéopathe le déclarent comme leur médecin traitant¹⁰. En second recours, tout médecin peut orienter ses patients vers un médecin homéopathe correspondant pour compléter la prise en charge ou pour répondre à la demande du patient¹¹.

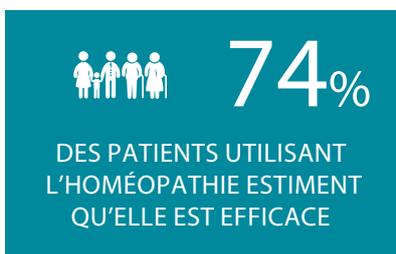
L'homéopathie fait également partie de la pratique quotidienne des pharmaciens. Ceux-ci mettent à disposition des patients des médicaments homéopathiques prescrits par les médecins, délivrent des conseils, accompagnent les demandes en automédication et réalisent ou sous-traitent des préparations magistrales homéopathiques sur prescriptions médicales.

3. ... très répandue et plébiscitée par les Français...

De nombreuses études menées au cours de ces dernières années montrent l'attachement de la population française à l'homéopathie. 77% des Français déclarent avoir pris des médicaments homéopathiques au moins une fois au cours de leur vie. Cet attachement est durable puisque les utilisateurs d'homéopathie y ont recours depuis près de 14 ans en moyenne¹².

Il est à noter que les utilisateurs réguliers de l'homéopathie présentent des profils très divers : femme, homme, actif, retraité, étudiant, sans emploi ou en recherche, assuré social, cotisant ou bénéficiaire de la CMU...¹³

Plusieurs raisons expliquent une telle fidélité et en premier lieu le constat par un grand nombre de patients que l'homéopathie a un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie. Ainsi, sur l'ensemble des patients qui ont déjà eu recours à des médicaments homéopathiques, 74% estiment qu'ils ont été efficaces¹⁴.



4. ... et qui contribue à répondre aux priorités de la politique de santé

L'homéopathie répond à des enjeux majeurs de santé publique en participant à la lutte contre la surconsommation médicamenteuse et ses risques associés, comme la iatrogénie et l'antibiorésistance qui provoquent respectivement 10 000¹⁵ et 12 500 décès¹⁶ chaque année en France.

Ainsi, à niveau égal de sévérité de la maladie, et à bénéfice clinique comparable, l'homéopathie diminue par deux la consommation médicamenteuse d'antibiotiques (dans les infections ORL)¹⁷ et d'anti-inflammatoires (dans les troubles musculo-squelettiques)¹⁸, et par trois celle des psychotropes¹⁹.

La mise à disposition des traitements homéopathiques contribue également à la bonne maîtrise des dépenses publiques de santé. Le remboursement de l'homéopathie représente seulement 0,29% de la prise en charge publique totale des médicaments²⁰. Un déremboursement des médicaments homéopathiques pourrait même générer un coût supplémentaire pour l'Assurance Maladie, lié aux potentiels reports de prescription vers des traitements plus coûteux, associés à une consommation de soins plus élevée et à iatrogénie notable²¹.

Plébiscitée par ses utilisateurs et pleinement intégrée au système de soins, l'homéopathie est une réponse tant aux besoins des patients et des prescripteurs qu'aux enjeux de notre politique de santé. A ce titre, il est essentiel de conserver l'accès de tous les patients à cette pratique, conformément à la Charte européenne des droits des patients. Il importe donc que toute réflexion sur la place de l'homéopathie dans l'offre de soins soit approfondie et mesurée à l'aune de ses bénéfices pour le système de santé et de l'attachement légitime des Français, en particulier des plus vulnérables à cette pratique médicale et à ces produits de santé.

 1/3

DES MÉDECINS
GÉNÉRALISTES
EN PRESCRIVENT
AU QUOTIDIEN

LES MÉDICAMENTS
HOMÉOPATHIQUES
REPRÉSENTENT

0,29%

DES DÉPENSES DE
REMBOURSEMENTS
DES MÉDICAMENTS
EN FRANCE

QUELLE EST LA PLACE DE L'HOMÉOPATHIE EN EUROPE ET DANS LE MONDE ?

L'homéopathie est une pratique médicale populaire et reconnue dans le monde. Ainsi, 400 000 professionnels de santé et plus de 300 millions de patients y ont recours²².

L'intérêt de la thérapeutique homéopathique, en tant que pratique médicale insérée dans le système de soins, est reconnu par des organisations de référence au niveau mondial. En effet, un rapport européen sur les médecines alternatives et complémentaires a révélé que 29% de la population européenne

utilisait l'homéopathie en soins de première intention et que le recours à cette pratique médicale avait augmenté de façon exponentielle ces 25 dernières années²³. Au niveau mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé estime dans sa "Stratégie pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023" que l'homéopathie participe à

la lutte contre l'augmentation des maladies chroniques et des coûts de santé mondiaux²⁴.

⁷ Lebatard-Sartre R, Chassort, Colson, Haefeli, Monier, Mozar. Rapport sur la commission d'étude sur l'homéopathie (1995-1997). La Revue d'Homéopathie, 2018 ; 9:1102-7

⁸ Enquête réalisée par IPSOS pour Weleda, / Lehning/ Boiron auprès des 302 médecins généralistes libéraux représentatifs de la population interrogée. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas sur la base des données de la DRESS (données RPPS) concernant les variables de sexe, âge, région, catégorie d'agglomération d'exercice. L'enquête a été réalisée entre le 4 et le 13 mars 2019

⁹ Etude « Les sages-femmes libérales et l'homéopathie » réalisée en 2013 par Imago auprès de 212 sages-femmes libérales

¹⁰ Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI3- cohort study Lamiae Grimaldi-Bensouda1,2*, p. 3

¹¹ Convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie - 2016

¹² Sondage IPSOS, « les Français et l'homéopathie », Enquête réalisée auprès de 2000 individus représentatifs de la population française âgés de 18 ans et plus, en octobre 2018

¹³ Source : à partir des témoignages patients recueillis par l'AHP – Association Homéopathe (communiqué de presse du 14 mai 2019)

¹⁴ Sondage IPSOS, « les Français et l'homéopathie », Enquête réalisée auprès de 2000 individus représentatifs de la population française âgés de 18 ans et plus, en octobre 2018

¹⁵ Rapport sur la surveillance et la promotion du bon usage du médicament en France, Bernard Bégaud, Dominique Costagliola, La documentation française, septembre 2013

¹⁶ <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiqués-de-presse/article/maitrise-de-l-antibiorésistance-lancement-d-un-programme-interministeriel>

¹⁷ Grimaldi-Ben souda L et al. PLoS One. 2014 Mar 19; 9(3):e89990. OR (IC 95%) [0,27-0,68]

¹⁸ Rossignol M et al. Pharmacoepidemiol Drug Saf. 2012 Oct;21(10):1093-101. OR (IC 95%) [0,38-0,78]

¹⁹ Grimaldi-Bensouda L et al. BMC Complement Altern Med. 2016 May 4; 16:125. OR (IC 95%) [0,9-0,44]

²⁰ 86 M€ vs 29,7 milliards € de remboursements de médicaments de ville - Données DREES 2016

²¹ Coût supplémentaire dès 10% des reports de prescription - Calcul d'après les données DREES 2016, MEDIC'AM 2016

²² Source SNMHF, d'après les chiffres du Centre canadien des consommateurs de l'homéopathie

²³ CAMbella report : A pan-European research network for complementary and alternative medicine <https://cordis.europa.eu/project/rcn/92501/reporting/fr>

²⁴ Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014 – 2023 : <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s21201fr/s21201fr.pdf>

Homéopathie : entre mythes et réalités

L'homéopathie fait l'objet de nombreuses idées reçues et stéréotypes véhiculés de fait d'une méconnaissance de sa réalité et de sa place dans la pratique médicale.

Les médecins homéopathes ne sont pas de vrais médecins.

FAUX

L'homéopathe est nécessairement un médecin, généraliste ou spécialiste, qui a obtenu son diplôme dans sa spécialité, et qui a suivi en complément un cursus spécialisé et diplômant en homéopathie, en parallèle ou après ses études de médecine. Cette formation complémentaire lui permet d'enrichir son arsenal thérapeutique et de proposer aux patients l'homéopathie en plus de la thérapeutique conventionnelle, en fonction du diagnostic.

Comme tout médecin, le médecin homéopathe a le devoir et la responsabilité de définir et conseiller au patient la stratégie thérapeutique la mieux adaptée.

De la même façon que le médecin homéopathe n'est pas exclusif, dans le sens où il ne prescrit pas que de l'homéopathie, 20% des médecins à pratique conventionnelle ont en réalité une pratique mixte²⁵.

A noter que seuls les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes sont autorisés à prescrire des médicaments homéopathiques en France, et les pharmaciens à les dispenser.

L'homéopathie ne fait l'objet d'aucune recherche.

FAUX

De nombreuses études cliniques et publications ont été réalisées ces dernières décennies et ont abouti à des résultats positifs dans différents domaines thérapeutiques comme en infectiologie, en neuropsychiatrie et autre. La conduite de travaux sur l'efficacité clinique de l'homéopathie correspondant aux critères attendus en termes de méthodologie reste néanmoins complexe car les critères des essais standards ne sont pas adaptés aux spécificités des médicaments homéopathiques, prescrits selon des caractéristiques propres à chaque patient.

En parallèle, des études en vie réelle, davantage adaptées aux spécificités de l'homéopathie, ont été menées dans plusieurs pathologies. Ces études ont permis de montrer l'impact favorable de l'homéopathie sur le système de soins.

Des travaux de recherche fondamentale, biologique et physique ont également été réalisés afin d'apporter des réponses sur le mécanisme d'action homéopathique. Il est capital de poursuivre ces recherches afin de compléter les travaux existants.

Les traitements homéopathiques sont des médicaments.

VRAI

Le statut du médicament homéopathique est reconnu par les autorités juridiques et sanitaires au niveau national et au sein de l'UE. Il est défini en France par l'article L. 5121-1 11 du Code de la Santé Publique et au niveau européen par la Directive 92/73/CEE du Conseil de l'Union Européenne. Comme tout médicament, les médicaments homéopathiques font l'objet d'une autorisation

²⁵ *Characteristics of patients consulting their regular primary care physician according to their prescribing preferences for homeopathy and complementary medicine* France Lert, Lamiae Grimaldi-Bensouda*, Frederic Rouillon, Jacques Massol, Didier Guillemot, Bernard Avouac, Gerard Duru, Anne-Marie Magnier, Michel Rossignol, Lucien Abenheim and Bernard Begaud - EPI3-LA-SER Group

délivrée par les autorités de santé. Leur fabrication et leur mise à disposition sur le marché sont soumises à des exigences très fortes et à des contrôles qualité à chaque étape de fabrication. Ce statut de médicament est une garantie de qualité qui assure l'entière sécurité du produit.

“ L'homéopathie peut tout soigner. ”

FAUX

L'homéopathie n'est pas adaptée pour le traitement de toutes les pathologies. Ainsi, elle ne peut être utilisée pour le traitement des lésions irréversibles de l'organisme ou de pathologies graves comme les cancers et les maladies dégénératives, qui nécessitent un recours à la médecine conventionnelle.

En revanche, la pratique homéopathique est utilisée dans le cadre de la prise en charge de pathologies telles que les infections, les allergies, les douleurs etc. Elle peut également être utilisée en complément des traitements conventionnels en vue d'en atténuer les effets secondaires, ou pour limiter la fréquence des pathologies récurrentes.

“ L'homéopathie ne remplace pas la vaccination. ”

VRAI

Aucune ambiguïté ne saurait être entretenue sur l'importance de la couverture vaccinale. Les médicaments homéopathiques ne peuvent être confondus avec des vaccins. Ces derniers permettent de prémunir la population contre des épidémies virales ce que ne peuvent apporter les médicaments homéopathiques.

“ L'homéopathie est une médecine inoffensive. ”

VRAI & FAUX

La pratique homéopathique repose sur la prescription de médicaments reconnus pour leur excellente tolérance et leur non-toxicité. Ces médicaments sont donc particulièrement indiqués pour les populations fragiles telles que les femmes enceintes ou allaitantes (soumises à de nombreuses contre-indications), les enfants, les personnes âgées etc.

Cependant, comme toute thérapeutique, l'homéopathie doit s'inscrire dans le cadre d'une prise en charge médicale sûre et de qualité. L'enseignement de l'homéopathie à des professionnels de santé habilités à en prescrire et à en délivrer permet de garantir le bon usage des traitements et d'adapter leur prescription en fonction des caractéristiques de leurs patients (allergies, sensibilités, etc.).

Le rôle de l'homéopathie dans l'offre de soins : regards croisés



La parole aux patients²⁶

Béatrice, patiente :

👂👂 Au printemps 2019, on m'a diagnostiqué un cancer du sein. Mon parcours médical commençait. Le 2 mai 2019 opération pour retrait de la tumeur et annonce de la suite : chimiothérapie, immunothérapie, ablation, reconstruction simultanée, le tout suivi par 5 ans d'hormonothérapie. 👂👂

La première opération impliquait les soins d'une infirmière à domicile et c'est elle qui m'a parlé d'un homéopathe qui avait aidé son beau-père lors de sa chimiothérapie. J'ai vite pris rendez-vous car cette chimiothérapie me faisait peur. Il m'a bien précisé qu'il n'allait pas soigner mon cancer mais m'aider à supporter le traitement. Il voulait voir le protocole de soins que l'on m'avait donné. Avec cela, il m'a prescrit nombre de granules. Certains en dose à prendre la veille ou le matin des interventions ; pose du « port-a-Cath » et surtout pour mes séances hebdomadaires de chimiothérapie. D'autres par 3 granules à prendre quotidiennement le matin et d'autres encore le soir durant tout mon traitement. Un soir, n'ayant pas encore pris le rythme ou simplement trop fatiguée, j'ai oublié de les prendre. Cela n'a pas manqué, le lendemain j'avais des douleurs, des nausées et de la diarrhée. J'ai bien vite compris la leçon et de toute la durée de mon traitement je n'ai plus oublié. Actuellement en hormonothérapie je continue à en prendre. Quand j'étais avec mes condisciples de chimiothérapie, j'avais l'impression d'être privilégiée car je l'ai plutôt bien supportée. Comme beaucoup j'apprends souvent que tel ou tel est atteint et doit subir ces soins très invasifs, je ne manque pas de leur indiquer comment l'homéopathie m'a aidée et continue à le faire .

Marie, patiente :

👂👂 C'est probablement mon indignation, au long cours, de ce que la médecine homéopathique puisse être encore marginalisée, voire contestée, qui me conduit à accepter de brièvement témoigner de l'expérience que j'en ai, depuis plus de quarante ans. 👂👂

Grâce aux granules, doses et autres médicaments, judicieusement prescrits, combinés, et dans certains cas incontournables, subtilement associés à l'allopathie, j'ai été tirée d'affaire, avec le minimum de séquelles, d'un grave accident, d'un cancer du sein, d'une hystérectomie, et j'ai été guérie de nombre d'affections plus banales. Actuellement je supporte sans symptôme gênant, une hyperthyroïdie. Un traitement continu de terrain, bien sûr exclusivement homéopathique, comme l'écoute et le savoir-faire d'un médecin homéopathe évidemment, qui me connaît et qui sait me traiter, ont été, et sont encore, un atout précieux pour maintenir, au mieux, mon corps vieillissant. Aussi, il me tient à cœur (et à raison !) que la médecine homéopathique soit reconnue à la hauteur de ses bienfaits, plus répandue, y compris en milieu hospitalier, et qu'ainsi elle vienne au secours de plus en plus de patients. Comment ne pas exprimer alors toute ma gratitude aux praticiens, chercheurs et défenseurs de l'homeopathie ?

²⁶ A la demande des patients interviewés, et pour des raisons de confidentialité, leur nom de famille et photo n'ont pas été intégrés.

Séverine, patiente :

“ La valeur ajoutée de l’homéopathie réside dans la capacité du médecin d’apporter une solution médicale personnalisée, que la médecine allopathique ne permet pas d’apporter. ”

Traitée par homéopathie dans mon enfance, j’ai choisi, une fois adulte d’avoir exclusivement recours à la médecine conventionnelle afin de me faire ma propre expérience sur cette médecine et sur son impact sur ma santé. J’ai par la suite, développé des otites à répétition, que les antibiotiques permettaient de soigner mais pas de prévenir : je me suis alors tournée de nouveau vers un médecin homéopathe. Grâce à une analyse de mon terrain de fond et de mon groupe de symptômes, celui-ci m’a prescrit un traitement homéopathe adapté qui a permis de renforcer l’action de mon système immunitaire contre ces otites. Constatant l’efficacité du traitement prescrit, notamment par rapport aux médicaments conventionnels, j’ai décidé d’intégrer de nouveau l’homéopathie dans ma prise en charge médicale. Aujourd’hui, que ce soit en médecine généraliste et spécialisée, je consulte en premier recours un médecin à orientation homéopathie qui m’accompagne sur la stratégie thérapeutique adaptée et sait m’orienter vers un traitement conventionnel le cas échéant. La valeur ajoutée de l’homéopathie réside selon moi dans l’inscription du patient et de l’humain au cœur de la démarche. Ceci donne au médecin la capacité d’apporter une solution médicale personnalisée que la médecine conventionnelle ne permet pas d’apporter dans son panel thérapeutique. Par ailleurs, les médicaments homéopathiques sont à mon sens très simples d’utilisation.



La parole à ceux qui soignent

Dr. Jean-Paul Ray – Médecin homéopathe :

“ J’ai employé l’homéopathie dans 90% des cas et l’allopathie dans environ 10% des cas. ”

Médecin généraliste en cumul emploi retraite depuis cinq ans, j’ai pratiqué la médecine depuis 43 ans, ce qui doit représenter 160 000 consultations. J’ai employé l’homéopathie dans 90% des cas et l’allopathie dans environ 10% des cas. Ce faisant, j’ai le sentiment de n’avoir pas trop intoxiqué mes patients, ni pollué les rivières, à l’heure où on parle beaucoup des méfaits de la iatrogénie et de la présence de médicaments dans la nature, voire l’eau du robinet. Je n’ai pratiquement pas de cas d’insuffisance rénale, autre grand problème de santé publique. Mon coût de revient a été modeste pour la sécurité sociale tout en effectuant les diagnostics nécessaires et les réorientations vers des spécialistes lorsqu’elles étaient nécessaires. L’homéopathie m’a permis de résoudre grand nombre de problèmes infectieux à répétition et autres pathologies ne trouvant pas de solution par la thérapeutique allopathique. La disparition progressive de la pratique homéopathique me semble un non-sens à l’heure de la question écologique et d’un raisonnement holistique nécessaire pour maîtriser les enjeux de santé. Les décisions abruptes défavorisant l’apprentissage et la pratique de l’homéopathie me semblent aussi aberrantes, le prétexte ayant été des économies des dépenses de santé, alors que le rôle préventif de la démarche homéopathique n’a pas été pris en compte et que le principal intéressé, à savoir la sécurité sociale, ne semble pas avoir été consulté, alors qu’elle connaît chacun de nos profils. En conclusion, l’homéopathie n’est pas un but, mais un moyen que tout médecin pourrait utiliser, à condition de l’étudier sérieusement au lieu de juger sans connaître. Il reste à méditer l’aphorisme d’Hippocrate « l’ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit ».

Anne-Sophie Huart, sage-femme homéopathe :

👉👉 L'approche homéopathique me donne à la fois des solutions efficaces et sans danger pour les mères et leur bébé, mais elle me permet aussi d'appréhender chaque femme dans son entièreté et de comprendre pourquoi elle présente tel symptôme plutôt qu'un autre. 🗨️🗨️

Parce que je suis sage-femme, je suis quotidiennement confrontée au vide thérapeutique. En effet, de nombreux médicaments sont contraindiqués pendant la grossesse ou l'allaitement et longtemps, je n'ai pu que partiellement soulager mes patientes. Depuis que je suis devenue homéopathe, je ne suis plus jamais démunie face à la demande d'une patiente. Peu importe la nature de cette demande, j'ai toujours une solution à lui proposer. Non seulement je peux répondre aux besoins de toutes mes patientes mais en plus, ma pratique a changé. Que ce soit pour les maux de la grossesse, les douleurs du post-partum ou l'accompagnement de l'allaitement maternel, l'approche homéopathique me donne à la fois des solutions efficaces et sans danger pour les mères et leur bébé, mais elle me permet aussi d'appréhender chaque femme dans son entièreté et de comprendre pourquoi elle présente tel symptôme plutôt qu'un autre. Elle donne également de très bons résultats dans la prise en charge des troubles fonctionnels gynécologiques. L'homéopathie est donc devenue un outil indispensable à ma pratique quotidienne, je ne saurais plus m'en passer. Et mes patientes en sont ravies.



La parole aux experts

Pr. Jean Sibilia, Doyen de la faculté de médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé, Vice-président Politique hospitalo-universitaire et territoriale en santé de l'Université de Strasbourg :

👉👉 L'enseignement de l'homéopathie : un engagement responsable de l'université pour mieux comprendre et mieux prendre en charge les patients. 🗨️🗨️

Le débat engagé sur la place de l'homéopathie est intéressant. Il doit se faire dans un cadre ouvert, fondé sur la réflexion et l'humilité, et cela dans une démarche médicale rigoureuse. L'homéopathie répond à un besoin car de nombreux patients estiment qu'elle leur procure un bien-être qu'ils ne retrouvent pas suffisamment souvent dans la médecine conventionnelle. L'homéopathie est utilisée dans de nombreux domaines comme la cancérologie mais aussi les maladies présumées allergiques et les maladies inflammatoires. Maintenir l'enseignement de l'homéopathie et, plus généralement celui des médecines dites intégratives au sein des universités, en formation initiale ou en formation continue, permet de sensibiliser les étudiants à toutes les pratiques médicales auxquelles leurs patients pourront avoir recours. Il convient d'inscrire ces formations dans une approche sociétale de la médecine, à laquelle je crois profondément. Cet enseignement est important pour garantir la qualité de la prise en charge des patients ayant recours à ces pratiques, à la condition qu'il s'inscrive dans un cadre rigoureux et structuré. Il faut analyser avec méthode les spécificités, les apports et les limites de ces médecines. Un point important est de souligner la démarche diagnostique médicale qui caractérise l'approche homéopathique. Ce prérequis médical assuré par des médecins n'existe pas dans d'autres pratiques de soins et de bien-être. La conférence des doyens souhaite que soit proposée une charte de l'enseignement des médecines et pratiques intégratives. Cette charte doit expliquer les règles et fixer les limites en rappelant la nécessité de privilégier une approche EBM (Evidence-Based Medicine) avec des méthodologies adaptées. Le débat en cours soulève la question de l'efficacité de l'homéopathie.

Il est impératif de poursuivre les efforts de recherche non seulement pour définir les mécanismes qui pourraient expliquer les effets de l'homéopathie mais aussi pour analyser plus globalement la démarche homéopathique. Il est important de comprendre ce qui fait le succès de l'homéopathie chez nos concitoyens en analysant notamment les déterminants psycho-sociaux qui sont très utiles à connaître pour nos jeunes médecins. ». Ce travail doit être fait avec rigueur et humilité. L'esprit universitaire est d'analyser, de comprendre et de servir l'intérêt de tous en définissant les avantages et les limites des stratégies de soins. Cette approche nécessite de la précision et de la méthode sans idéologie et sans à priori. C'est l'engagement qu'a souhaité prendre les Doyens des facultés de santé.

Dr Daniel Scimeca, Médecin généraliste homéopathe, Élu à l'Union Régionale des Professions de santé d'Île-de-France, Président de la Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie, Secrétaire général de « Créteil Solidarité » :

🗨️ Je crois profondément que tout généraliste devrait connaître au moins quelques rudiments de cette thérapeutique de premier choix, qui devrait dans la plupart des cas être la thérapeutique de première intention. 🗨️

Je suis médecin généraliste en même temps qu'expert en homéopathie et j'aime proclamer ce titre de généraliste depuis quarante ans. J'ai passé ma carrière à prescrire chaque fois que cela était possible des médicaments homéopathiques à mes patients. Depuis quarante ans, je constate à la fois une très régulière efficacité de mes traitements, en aigu bien sûr mais surtout (et c'est toute la pertinence de cette thérapeutique) dans les affections chroniques par une action sur le terrain, et une innocuité totale, une absence d'effets secondaires ou de pathologie induite qui ne ferait que transporter les symptômes d'un organe à un autre. Depuis trente ans, je transmets et enseigne cette belle thérapeutique aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens, sage-femmes, préparateurs, dentistes et vétérinaires. Pourtant je revendique mon titre de généraliste. En effet, je crois profondément que tout généraliste devrait connaître au moins quelques rudiments de cette thérapeutique de premier choix, qui devrait dans la plupart des cas être la thérapeutique de première intention. Bien entendu, l'information transparente du public doit être totale. Un patient doit savoir si son généraliste a une réelle expertise en homéopathie, car un traitement efficace et durable nécessite une connaissance minutieuse. Il doit pouvoir aussi bénéficier d'une homéopathie moins érudite certes, mais pratiquée par son généraliste dans des cas simples. Dans ma pratique de tous les jours, je recours à nos granules dans la plupart des situations courantes en médecine générale ; Je recours aussi à l'homéopathie dans d'autres situations où son rôle est plus modeste et moins central. Je ne soigne pas le cancer par homéopathie ! Ni l'hypertension, ni le diabète. Mais j'inclus aux traitements nécessaires et classiques des médicaments homéopathiques à même de prendre en charge l'état général, le moral, le terrain, les effets secondaires éventuels des médicaments inévitables. Je suis un généraliste à part entière, qui met l'homéopathie en première intention chaque fois que je le peux, parce que l'intérêt de mes patients me le dicte.

Pr Sylvie Rabouan, Pharmacien, Enseignant-Chercheur à la Faculté de Médecine et Pharmacie de Poitiers :

👏 Pour être efficace, l'homéopathie doit nécessairement être pratiquée par des professionnels de santé. 💬

Einstein nous confie « C'est le devoir de chaque homme de rendre au monde au moins autant qu'il en a reçu ». En ce sens, transmettre la connaissance est un devoir, de même que la faire progresser. Les universités ont ainsi pour mission de créer (recherche), transmettre (enseigner) et conserver (bibliothèque) le savoir et la connaissance. J'ai découvert l'homéopathie lors de mes études de Pharmacie en 1980. C'est une thérapeutique qui place l'observation clinique au cœur d'une démarche intégrative de la personne qu'elle vise à soigner. Actuellement soumise à polémique, son efficacité, en aigu comme en chronique, nécessite pour cela d'être pratiquée par un professionnel de santé, au même titre que les autres thérapeutiques, afin de garantir aux patients diagnostic et prise en charge de qualité. L'enseignement de l'homéopathie dans les universités doit non seulement être maintenu, mais encore renforcé en incluant des enseignements d'ordre épistémologique (étude philosophique et critique des sciences) pour transmettre le savoir. L'ampleur de la polémique actuelle, et l'enjeu du débat sur l'enseignement de l'homéopathie en université mettent en exergue la question humaine intrinsèque à la santé (médecine). Aujourd'hui, les patients plébiscitent les médecines intégratives (dont l'homéopathie) et invitent ainsi les professionnels de santé, chercheurs et universitaires à ancrer la santé (médecine) sur l'être. C'est un appel à dépasser le concept mécanistique de l'homme, bien que ce dernier ait ouvert la voie à de magnifiques et fulgurants progrès durant les siècles passés récents, et conduit à ce qui est communément dénommé « Biologisation de la santé » ou « Biomédicalisation ». Un appel donc, à dépasser ce concept mécanistique afin qu'il ne s'autosuffise et ferme l'accès à des guérisons s'appuyant sur d'autres concepts fondateurs. La pratique de l'homéopathie et son enseignement dans les universités, constituent une contribution nécessaire pour faire face aux défis profonds auxquels le monde de la santé est confronté aujourd'hui, tout en gardant le patient – être humain – au cœur des préoccupations médicales.

Nos propositions pour pérenniser l'accès de l'homéopathie pour tous les patients dans le cadre d'une prise en charge de qualité

Pérenniser la place de l'homéopathie dans l'offre de soins est essentiel pour garantir le libre accès des patients à une offre thérapeutique diversifiée. Cela passe par une réflexion sur les solutions à apporter pour développer les conditions qui permettront de garantir une pratique homéopathique sûre et de qualité.



PROPOSITION N°1

Maintenir l'homéopathie comme discipline médicale intégrée dans le parcours de soins

Le constat :

Actuellement, le rôle et la pertinence de l'homéopathie et du médecin homéopathe sont remis en cause dans le débat public. Des voix s'élèvent pour prendre position en faveur de la suppression de l'homéopathie en tant que discipline médicale dans le système de santé français.

Or, maintenir ce statut de discipline médicale est indispensable pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients souhaitant être traités par homéopathie.

Seuls les acteurs médicaux formés à l'homéopathie (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes) disposent de l'expertise et des compétences indispensables pour accompagner ces patients, tant en aigu qu'en chronique et de réaliser la prescription homéopathique adaptée. Responsables et diplômés, ils se doivent de respecter le Code de Déontologie. Ils sont tenus de vérifier les situations dans lesquelles l'homéopathie est indiquée ou, le cas échéant, de définir une autre stratégie thérapeutique pour le patient et/ou l'orienter vers un autre professionnel de santé. De la même manière, le médecin homéopathe exerce ses missions de prévention, et observe strictement les protocoles de vaccination des patients.

De même, le pharmacien d'officine ayant bénéficié d'une formation spécifique en homéopathie, en sus du cursus général, est en mesure d'apporter à sa patientèle un conseil parfaitement adapté et sécurisé. Cette formation consolide également son expertise dans la réalisation de préparations magistrales en homéopathie.

Notre proposition :

Reconnaître le statut médical de l'homéopathie et des professionnels de santé spécialisés en homéopathie en vue de pérenniser leur intégration dans le parcours

de soins. Cela passe notamment par :

- Le maintien du diplôme médical d'homéopathie,
- Le maintien du statut de médicament homéopathique.



PROPOSITION N°2

Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels de santé aux spécificités de l'homéopathie

Le constat :

La formation à l'homéopathie est le préalable indispensable pour la qualité de la prise en charge médicale et de l'accompagnement en officine pour les patients y ayant recours. Il est donc impératif que cette formation s'appuie sur un socle d'enseignements exigeants portant sur les spécificités, les apports et les limites de la thérapeutique.

Cet impératif s'applique en premier lieu aux professionnels de santé spécifiquement formés à l'homéopathie. Afin d'y répondre, les organisations représentatives des médecins homéopathes à l'échelle européenne ont travaillé à l'élaboration de la norme EN 16872²⁷. Cette norme vise à définir des standards communs sur les compétences et les responsabilités attendues d'un médecin homéopathe ainsi que les principes qu'il est tenu d'appliquer dans sa pratique. L'objectif serait d'étendre cette norme à tous les organismes de formation à l'homéopathie localisés en Europe. En France, de nombreuses structures habilitées, publiques ou privées, ont d'ores et déjà intégré cette norme européenne.

Par ailleurs, de nombreux acteurs médicaux ne disposant pas d'une formation approfondie à l'homéopathie sont amenés à prescrire cette thérapeutique. Or, les programmes de formation universitaire des acteurs médicaux n'intègrent pas l'enseignement des médecines complémentaires comme l'homéopathie. Les besoins de connaissances homéopathiques peuvent pourtant être nombreux dans le cadre des stages ambulatoires inscrits

²⁷ NF EN 16872 Décembre 2016

dans le cursus de médecine (stages de 2^{ème} et 3^{ème} cycle). De même, la formation des pharmaciens à l'homéopathie est essentielle dans l'exercice de la pratique d'officine (en particulier lors des stages de 3^{ème} cycle).

Notre proposition :

Consolider l'enseignement à l'homéopathie en l'inscrivant dans un cadre exigeant, sûr et harmonisé :

- Au sein des structures de formation à l'homéopathie (DIU, DU et écoles privées) en encourageant notamment la diffusion de la norme EN 16872 par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.
- Dans le cursus médical et des professionnels de santé, en intégrant un module d'enseignement sur les médecines complémentaires dont l'homéopathie, notamment dans le programme de médecine générale, afin de les sensibiliser aux apports et aux limites de l'homéopathie.



PROPOSITION N°3

Consolider la recherche en homéopathie en levant les freins existants

Le constat :

L'efficacité des médicaments homéopathiques est au cœur du débat actuel et est régulièrement remise en cause.

Cependant plusieurs études cliniques, dont certaines ont été publiées récemment, ont donné des résultats positifs au-delà de l'effet « placebo », notamment pour les infections des voies respiratoires supérieures, les rhinites allergiques^{28 29 30} et pour les troubles anxiodépressifs^{31 32}. De même, un certain nombre de publications s'appuyant sur l'analyse des études existantes aboutissent à des conclusions globalement favorables sur l'efficacité des traitements homéopathiques^{33 34 35}. Il apparaît donc essentiel de poursuivre le travail de recherche pour consolider ces études et continuer à démontrer l'efficacité de l'homéopathie et de la thérapeutique homéopathique.

Toutefois, la conduite de travaux qui correspondent aux critères attendus en termes de qualité méthodologique et de taille des cohortes reste complexe pour plusieurs raisons.

Le recours aux essais cliniques randomisés, adaptés à l'évaluation des traitements standardisés, intègre difficilement les caractéristiques de l'homéopathie, qui repose le plus souvent sur des prescriptions individualisées propres à chaque patient.

Par ailleurs, la présence insuffisante de médecins homéopathes à l'hôpital freine le développement d'essais cliniques à même de rassembler un nombre important de patients et d'observer des protocoles scientifiques rigoureux et adaptés. Les intégrer davantage dans ces structures permettrait de concevoir et de réaliser un plus grand nombre d'essais et d'en garantir la qualité.

Enfin, le développement d'essais cliniques d'ampleur est également freiné par l'insuffisance des ressources dédiées. Ces études représentent en effet un coût non négligeable pour les laboratoires seuls et relativement lourd au regard des bénéfices attendus. Elles pourraient aujourd'hui faire l'objet de partenariats publics-privés qui permettraient d'assurer leur financement et le contrôle de leur qualité par des acteurs qualifiés.

Des études en vie réelle sont également conduites notamment pour évaluer l'intérêt de l'homéopathie pour la santé publique. C'est le cas de l'étude EPI3 qui a montré que dans trois pathologies les plus fréquentes en médecine de ville, l'évolution clinique des patients suivis par des médecins prescripteurs d'homéopathie est similaire à celle des autres patients avec une consommation très significativement moindre de médicaments conventionnels^{36 37 38}.

En parallèle de la recherche clinique et des études en vie réelle, des travaux de recherche fondamentale, biologique et physique ont été réalisés afin d'apporter des réponses sur le mécanisme d'action des médicaments homéopathiques. Il est capital de poursuivre ces recherches afin de compléter ces travaux existants.

Notre proposition :

Soutenir le développement d'un cadre favorable au développement de la recherche en homéopathie:

- Il s'agit d'une part de faciliter l'accès des médecins homéopathes à la recherche en structure hospitalière.

En particulier, les étudiants en DIU, DU d'homéopathie devraient être incités à travailler sur la conception et la conduite de protocoles d'études.

- D'autre part, il convient de développer des travaux et des projets de recherche s'appuyant sur des partenariats publics-privés.

Quelle efficacité des traitements homéopathiques ?

Un certain nombre d'études cliniques solides ont donné des résultats positifs concernant l'efficacité de l'homéopathie au-delà de l'effet « placebo ». Sans dresser la liste exhaustive de ces études, deux d'entre elles peuvent être citées à titre d'exemple :

- Une étude visant à évaluer l'efficacité d'un traitement homéopathique individualisé dans la dépression modérée à sévère chez les patientes en péri et post ménopause, par rapport au placebo et au traitement de référence (Fluoxétine 20mg/jour)³⁹. Cette étude randomisée en double aveugle a été réalisée auprès de 133 patientes pendant 4 à 6 semaines. Les résultats de cette étude montrent que les patientes du groupe Homéopathie présentent une amélioration de leur dépression supérieure à celles du groupe traité par placebo et comparable à celle du groupe traité par la Fluoxétine. Le pourcentage de répondeurs au traitement était de 54,5% dans le groupe Homéopathie, contre 41,3% dans le groupe Fluoxétine et 11,6% dans le groupe placebo.
- Une étude évaluant l'efficacité d'un traitement homéopathique sur les symptômes de la rhinite allergique saisonnière confirmée par des tests cutanés, par rapport au placebo⁴⁰. 144 patients ont été traités pendant 2 semaines par homéopathie ou un placebo et suivis pendant 2 semaines. La prise d'antihistaminiques était tolérée dans les 2 groupes de patients. Les auteurs ont observé une réduction significative de l'intensité des symptômes de la rhinite dans le groupe traité par homéopathie par rapport au groupe placebo, ainsi qu'un plus faible recours aux antihistaminiques.

²⁸ Reilly D. Homeopathy and conventional medicine: an outcomes study comparing effectiveness in a primary care setting. *J Altern Complement Med*, 2001; 7: 149-159

²⁹ Steinsbekk A, Fonnebo V, Lewith G. et al. Homeopathic care for the prevention of upper respiratory tract infections in children: a pragmatic, randomized, controlled trial comparing individualized homeopathic care and waiting-list controls. *Complement Ther Med*. 2005 ; 13(4) : 231-8

³⁰ Reilly D.T., Taylor M.A., McSharry C., Aitchison T., Is homeopathy a placebo response? Controlled trial of homeopathic potency, with pollen in hayfever as model *Lancet* (1986) 2:8512 (881-886)

³¹ Viksveen P, Relton C, Nicholl J, et al. Depressed patients treated by homeopaths: a randomised controlled trial using the "cohort multiple randomised controlled trial" (cmRCT) design. *Trials* 2017, 18 :29

³² Macias Cortes EC, et al, Individualized homeopathic treatment and fluoxetine for moderate to severe depression in peri- and postmenopausal women (HOMDEP-MENOP study): a randomized, double-dummy, double-blind, placebo-controlled trial. *PLOS ONE* | DOI:10.1371/journal.pone.0118440 March 13, 2015

³³ Kleijnen J, Knipschild P, ter Riet G. Clinical trials of homeopathy. *BMJ* 1991 ; 316-23

³⁴ Linde K, Jonas W. Are the clinical effects of Homeopathy placebo effects? *The Lancet* 1997 ;350 : 834-843

³⁵ Chucherat M, Haugh MC, Gooch M, Boissel JP. Evidence of clinical efficacy of homeopathy. A meta-analysis of clinical trials. HMRAG. Homeopathic Medicines Research Advisory Group. *Eur J Clin Pharmacol*. 2000 ; 56: 27-33

³⁶ Management of upper respiratory tract infections by different medical practices, including homeopathy, and consumption of antibiotics in primary care: the EPI3 cohort study in France 2007-2008. Ref: Grimaldi-Bensouda L.; Begaud B.; Rossignol M.; Avouac B.; Lert F.; Rouillon F.; Benichou J.; Massol J.; Duru G.; Magnier A.M.; Abenhaim L.; Guillemot D - *PLoS ONE*, 2014, 9(3) doi: 10.1371/journal.pone.0089990. eCollection 2014 ; 6 p.

³⁷ Impact of physician preferences for homeopathic or conventional medicines on patients with musculoskeletal disorders. Results from the EPI3-MSD cohort REF: Rossignol M.; Begaud B.; Engel P.; Avouac B.; Lert F.; Rouillon F.; Benichou J.; Massol J.; Duru G.; Magnier A.M.; Guillemot D.; Grimaldi-Bensouda L.; Abenhaim L.; EPI3-LA-SER group. *Pharmacoepidemiology and Drug Safety*, 2012, 21(10) : 1093-1101. doi:10.1002/pds.3316 ; 1-9

³⁸ Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI3 cohort study. REF: Grimaldi-Bensouda L, Abenhaim L, Massol J, Guillemot D, Avouac B, Duru G, Lert F, Magnier Am, Rossignol M, Rouillon F, Begaud B; EPI3-LA-SER Group. *BMC Complement Altern Med*. 2016 May 4;16(1):125. doi:10.1186/s12906-016-1104-2

³⁹ Macias-Cortés Edel C, Llanes-González L, Aguilar-Faisal L, Asbun-Bojalil J. "Individualized homeopathic treatment and fluoxetine for moderate to severe depression in peri- and postmenopausal women (HOMDEP-MENOP study)": a randomized, double-dummy, double-blind, placebo-controlled trial. *PLoS One*. 2015 Mar 13;10(3):e0118440. doi: 10.1371/journal.pone.0118440. eCollection 2015

⁴⁰ Reilly D.T., Taylor M.A., McSharry C., Aitchison T., Is homeopathy a placebo response? Controlled trial of homeopathic potency, with pollen in hayfever as model *Lancet* (1986) 2:8512 (881-886). Date of Publication: 1986



PROPOSITION N°4

Prévenir et encadrer les risques de dérives et de mésusage des traitements

Le constat :

Le débat sur l'homéopathie a parfois mis en lumière certains cas qui ont conduit à retarder le recours des patients à des soins médicaux indispensables.

Ces cas sont extrêmement rares. De plus, certaines des situations identifiées comme résultant de pratiques de médecins homéopathes impliquaient en réalité des personnes exerçant des pratiques non médicales. Par conséquent, elles ne relèvent pas de la pratique de l'homéopathie telle que la prévoit le Code de la Santé Publique.

Pour autant les risques de dérive ne doivent pas être négligés, pour l'homéopathie comme pour toute autre pratique médicale. Il est essentiel d'assurer le suivi des pratiques des médecins homéopathes ainsi que la diffusion des bonnes pratiques et de l'usage de l'homéopathie pour inscrire son exercice dans un cadre sûr, éthique et responsable. Une formation solide et rigoureuse aux spécificités de l'homéopathie, en tant que discipline médicale est également un prérequis pour garantir une prise en charge adéquate et une prescription parfaitement adaptée à la condition du patient.

Notre proposition :

Institutionnaliser une Commission éthique de l'homéopathie en vue de développer des échanges réguliers autour de l'usage de l'homéopathie au cabinet médical et de ses bonnes pratiques.



PROPOSITION N°5

Un remboursement minimum des médicaments homéopathiques par l'assurance maladie en tenant compte des spécificités de la thérapeutique et de ses atouts

Le constat :

Suite à l'avis rendu par la Haute autorité en santé (HAS), les médicaments homéopathiques sont déremboursés

depuis le 1er janvier 2021 alors qu'il étaient pris en charge par l'assurance maladie en France depuis 1965. La Haute Autorité en Santé a mené cette étude scientifique au pas de charge en utilisant, contre l'avis de l'ensemble de la communauté homéopathique, la même méthodologie d'évaluation que pour les médicaments conventionnels. Or les médicaments homéopathiques ont un statut spécifique : ils sont utilisés de manière personnalisée pour chaque patient en fonction de ses symptômes, dans le cadre de la pratique médicale. Leur action ne rentre pas dans celle d'une classe thérapeutique.

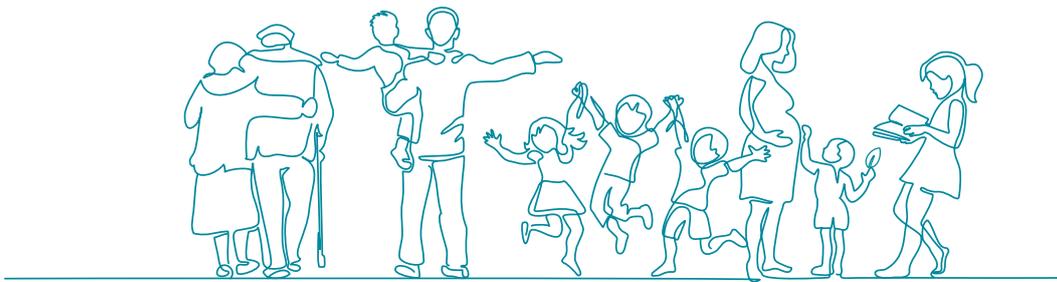
Pour autant, évaluer l'efficacité des médicaments est indispensable pour en garantir la qualité et légitimer leur place dans leur usage thérapeutique, en s'appuyant sur des critères adaptés, déterminés conjointement par la communauté scientifique de la HAS et la communauté homéopathique. Cela passe notamment par l'intégration d'experts en homéopathie dans les instances concernées, permettant enfin que les résultats de cette évaluation puissent être reconnus par tous. Il est également essentiel de tenir compte des bénéfices globaux de l'homéopathie sur le système de santé, en particulier leur intérêt de santé publique, (réduction de la consommation médicamenteuse potentiellement iatrogène ou favorisant l'antibiorésistance, etc.) et de leur coût négligeable pour l'assurance maladie (0.29% des dépenses de médicaments), alors qu'un nombre très important d'acteurs médicaux en prescrivent.

Notre proposition :

Réinstaurer un remboursement minimum des médicaments homéopathiques en tenant compte :

- Des spécificités de la thérapeutique qui repose sur une approche individualisée.
- Des bénéfices globaux que les médicaments homéopathiques apportent au système de soins dans son ensemble en contribuant à la lutte contre de réels défis de santé publique et à la maîtrise des dépenses de santé.
- De la nécessité d'un accès égal de tous les français à cette thérapeutique, 15% des patients ayant du renoncer à cette thérapeutique pour des raisons financières*.

* Enquêtes SNMHF mars 2021 et février 2022



Livre Blanc réalisé avec le soutien institutionnel des entreprises
du médicament homéopathique : Boiron, Lehning, Weleda.